

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

On a sauvé le bois de chenilles

Dans le cadre de sa lutte contre les plantes envahissantes, l'ONF est intervenu hier matin dans la forêt de la Providence pour donner un peu d'air à un rarissime bois de chenilles.

Le marcheur qui avale les premiers lacets du sentier de la Providence ne sait pas forcément qu'il traverse une forêt défigurée par les espèces envahissantes. Choca vert, liane papillon, avocat marron...

Aucune de ces espèces, aujourd'hui dominantes, ne figure dans la végétation d'origine, victime d'une déforestation ancienne et intensive. Mais il reste encore des trésors à préserver pour que la biodiversité réunionnaise perdure dans les décennies à venir.

Une opération commando menée hier matin

Non loin de ce sentier menant au Brûlé, à une cinquantaine de mètres d'altitude, subsiste un témoin de la forêt sèche qui couvrirait cette partie du chef-lieu. Un bois de chenilles, une espèce endémique classée « en danger critique d'extinction ». C'est le seul pied connu de



Les agents de l'ONF en train de dégager la liane papillon qui étouffe le bois de chenilles. (Photos O.D.)

tout le massif forestier et peut-être même de Saint-Denis. Sur l'ensemble de l'île, il ne reste qu'environ deux cents arbres, uniquement dans les Bas, là où les espèces envahissantes sont les plus agressives. Et la pression urbaine la plus forte.

Pour sauver ce bois de chenilles, l'Office national des forêts a mené hier matin une opération commando. Trois de ses hommes, sabre au clair, ont « détouré » l'arbre.

Autrement dit, ils ont retiré la liane papillon qui l'étouffait, provoquant une « ouverture raisonnée » dans la végétation, précise Julien Triolo, responsable du pôle écologie à l'ONF. Là, à flanc de falaise, l'espèce endémique a une superbe vue sur la ville, vue qu'il partage avec une autre espèce endémique, un bois de nêfles.

Appelé ainsi car les papillons



Julien Triolo.

GROS PLAN

231 CHANTIERS DE LUTTE. L'ONF a lancé un inventaire très précis de toutes ses actions de lutte contre les espèces envahissantes menées sur ces dix dernières années. Pas moins de 350 sites ont été répertoriés. Et 231 font toujours l'objet d'opération de contrôle des pestes végétales. « Nous avons arrêté parce que l'objectif avait été atteint. Ou au contraire parce que c'est infaisable », note Julien Triolo.

5 000 hectares sous contrôle intensif

L'opération chirurgicale menée hier matin par les agents de l'ONF s'inscrit dans un vaste plan de lutte contre les espèces envahissantes.

Cette opération autour du bois de chenilles fait partie des interventions menées spécifiquement pour assurer la sauvegarde d'espèces rares remarquables. Il s'agit d'actions sur de petites surfaces, généralement en zone très envahie.

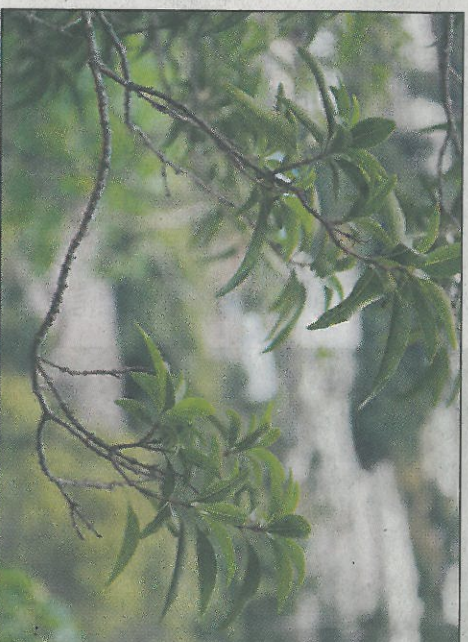
Engagé dans le combat depuis trente ans, l'office mène deux autres actions jugées prioritaires.

Tout d'abord, des opérations de lutte précoce contre de nouvelles espèces invasives potentiellement dangereuses, afin de les éliminer définitivement. Et surtout, des opérations de lutte répétée menées dans des aires de contrôle intensif, afin de

viennent pondre sur lui, le bois de chenilles donnera prochainement des graines qui alimenteront les différents arboretums de l'île.

Un sujet adulte peuple déjà le parc qui entoure la direction régionale de l'ONF. Pour celui qui pousse dans la nature, il faudra intervenir au moins une fois tous les ans et certainement recommencer l'opération. A l'homme de réparer les dégâts que d'autres ont fait avant lui, pour que les suivants puissent à leur tour en profiter.

Oliver DANGILLANME



Espèce endémique, le bois de chenilles est classé « en danger critique d'extinction ».



AVIS

Le Maire de la commune de SAINTE-SUZANNE,

↓

Informe la population que conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, le tirage au sort public des Jurés d'Assises établi à partir de la liste électorale, au titre de l'année 2016 aura lieu

le mercredi 10 juin 2015

à 9 heures au Bureau Electoral

de la Mairie de SAINTE-SUZANNE.

RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ

La Région relance une étude

La Région relance une étude en vue de mettre en place un « transport guidé » sur la majeure partie du littoral.

La commission permanente de la Région vient d'approuver, mercredi dernier, le lancement d'une étude « ayant pour but la finalisation du tracé du Réseau régional de transport guidé (RRTG) ».

Ce dernier s'inscrit dans le Schéma régional des infrastructures et des transports (Srit), établi en 2011 par la nouvelle majorité de la collectivité et qui fixe les grandes orientations dans ce domaine à l'horizon 2020-2030.

L'un des dispositifs retenus est le « Trans Éco Express » (TEE), qui vise à disposer d'un réseau de transports en commun en site propre (TCSF) sur la majeure partie du périmètre de l'île.

Le RRTG se veut complémentarité de ce réseau urbain, porté par les cinq intercommunalités. Son tracé, déjà prévu dans le Schéma d'aménagement régional (Sar), ira de Saint-Benoît à Saint-Joseph, en passant par l'Ouest, soit environ 150 kilomètres.

Il s'agit d'une « infrastructure

H.S.

AVENIR DE LA CANNES

Les collectivités repoussent la proposition du PCR

Le PCR a proposé à la Région et au Département de garantir les 38 millions d'euros pour la filière canne, voire de s'engager à les verser. Non, répondent les présidents des deux collectivités.

Pour passer le cap de la fin des quotas sucriers, en octobre 2017, la filière canne des Dom a besoin d'une enveloppe supplémentaire de 38 millions d'euros. L'État s'y est fermement engagé à plusieurs reprises. Mais pour débloquer cette somme, il lui faut l'accord de Bruxelles. Accord que le gouvernement n'a pas encore sollicité. Ce qui inquiète la filière, pressée d'être rassurée sur son sort prochain.

Un « geste concret des élus réunionnais »

Dans ce contexte, le PCR a demandé le 11 mai aux deux collectivités, via Elie Hoarau pour la Région et Maurice Gironeel pour le Département, de « s'engager à garantir le versement de l'aide supplémentaire ». Et même à la prendre à leur charge dans l'hypothèse d'un refus de Bruxelles. Ce qui constituerait un « geste concret des élus réunionnais pour sortir de l'impasse », selon les deux élus PCR.

Dans un courrier commun daté du 27 mai, Nassimah Dindar et Didier Robert répondent par la négative à la proposition communiste. En expliquant que cela leur est tout simplement impossible.

« Il ne peut s'agir pour les collectivités locales de La Réunion, ni de se substituer à l'État ni de compenser ses manquements éventuels », écrivent les présidents des deux collectivités, précisant être soumis aux « mêmes contraintes réglementaires que l'État dans ce domaine ».

Nassimah Dindar et Didier Robert s'empressent de préciser qu'il ne faudrait « pas laisser croire aux représentants de la

filière canne qu'il y ait la moindre possibilité d'intervenir dans l'illegalité au regard du droit communautaire ».

Pas question de « contrevenir en toute connaissance de cause aux règles européennes » et donc d'être « irresponsables en accordant des aides d'État rigoureusement interdites aux acteurs de la filière canne-sucre », insistent les deux présidents.

Plutôt que cette « voie sans issue », les deux collectivités préfèrent mettre la pression sur le gouvernement et sur les instances européennes. « Seul l'État est maître du calendrier pour déposer une demande circonstanciée conforme aux engagements de la présidence de la République ».

Une grande table ronde sur l'avenir de la filière canne

Les deux présidents proposent aux élus PCR de soutenir leur intervention auprès du gouvernement pour « revoir d'urgence la formule de calcul du prix de la bagasse payée aux planteurs », ces derniers ayant été privés l'an dernier de « 7 millions de revenus » du fait de l'effondrement de la recette bagasse énergie.

Enfin, Région et Département acceptent l'idée, d'une grande table ronde sur l'avenir de la filière canne, émise par le PCR. Selon le communiqué commun, cette réunion se tiendra au Palais de la Source « dans les toutes prochaines semaines ». L'occasion de « réaffirmer l'importance du modèle agricole réunionnais dans toute sa dimension sociale, économique et son rôle dans l'aménagement de notre île ».

O.D.